


Commission des stupéfiants

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la vingtième session extraordinaire
 de l'Assemblée générale**
Le problème mondial de la drogue
Quatrième rapport biennal du Directeur exécutif
Additif
**Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus
 des stimulants de type amphétamine et de leurs
 précurseurs****
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	3
II. Application du Plan d'action	8-36	4
A. Aperçu	8-12	4
B. Les cinq grands domaines d'application	13-36	7
1. Grandes orientations et mesures stratégiques	16-18	8
2. Capacité de collecte et d'analyse des données	19-22	9
3. Coopération internationale et multisectorielle	23-26	10

* E/CN.7/2007/1.

** L'élaboration du présent document a été perturbée par la présentation tardive des réponses au questionnaire destiné aux rapports biennaux pour le quatrième cycle de collecte d'informations (2004-2006).



4.	Mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre	27-30	12
5.	Mesures de sensibilisation et de réduction de la demande	31-36	13
III.	Conclusions et recommandations	37-45	15

I. Introduction

1. L'un des principaux résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue a été l'adoption du Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs (résolution S-20/4 A de l'Assemblée générale). Dans la Déclaration politique adoptée à la même session (résolution S-20/2), les États Membres de l'ONU ont convenu d'accorder une attention particulière aux nouvelles tendances qui se faisaient jour dans la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues synthétiques et demandé que soient mis en place ou renforcés, d'ici à 2003, des législations et des programmes nationaux donnant effet au Plan d'action. Les États Membres ont également décidé de fixer à 2008, pour les États, la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement la fabrication, la commercialisation et le trafic illicites de substances psychotropes, y compris les drogues de synthèse, et le détournement des précurseurs.

2. Les marchés des stimulants de type amphétamine, après des années d'augmentation rapide dans les années 1990, semblent se stabiliser, ce qui est le signe d'une meilleure coopération internationale entre les services de détection et de répression et d'une amélioration du contrôle des précurseurs. Les quantités de précurseurs saisies et le nombre de laboratoires illicites démantelés ont augmenté à mesure que les efforts de sensibilisation et de détection et répression s'intensifiaient. Les saisies de produit fini ont reculé et le nombre de consommateurs de stimulants de type amphétamine est resté globalement stable. Toutefois, la fabrication et le trafic de méthamphétamine se sont répandus au-delà des marchés traditionnels d'Asie et d'Afrique du Nord (par exemple vers l'Afrique du Sud), même si la diffusion de cette drogue reste limitée en Europe. La production et le trafic d'"ecstasy" ont connu une expansion géographique encore plus forte, tandis que la fabrication d'amphétamine reste concentrée en Europe. Les tendances régionales diffèrent en fonction des stimulants de type amphétamine en cause. En 2004, environ 25 millions de personnes consommaient des amphétamines et une dizaine de millions consommaient de l'"ecstasy". Dans le monde, plus de 60 % des consommateurs d'amphétamine et de méthamphétamine vivent en Asie alors que plus de 50 % des consommateurs d'"ecstasy" vivent en Europe occidentale et en Amérique du Nord¹.

3. Le présent rapport expose de manière synthétique les efforts d'application du Plan d'action dont les États Membres ont fait part dans leurs réponses au questionnaire destiné aux rapports biennaux pour le quatrième cycle de collecte d'informations (2004-2006). Il s'intéresse avant tout aux progrès réalisés entre le troisième (2002-2004) et le quatrième cycle mais se reporte également au cycle de référence (1998-2000).

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2006* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.06.XI.10).

Analyse des informations

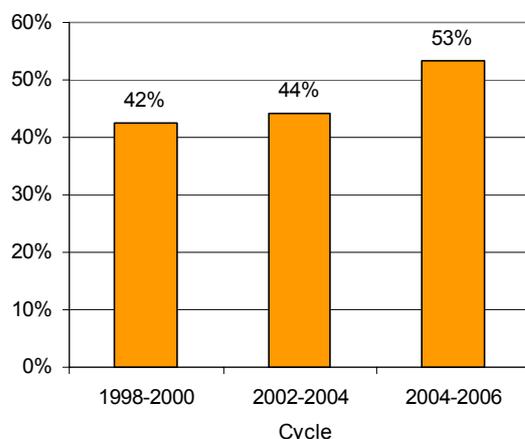
4. Le suivi de l'application du Plan d'action consiste en l'analyse des informations fournies par les États Membres à la section VII du questionnaire destiné aux rapports biennaux.
5. Les informations fournies dans le questionnaire sont de nature qualitative et répondent pour la plupart à une question appelant un "oui" ou un "non". Les réponses à chacune des questions ont été examinées et analysées, mais il a été estimé qu'il serait facile de se perdre dans les détails et de passer à côté du tableau d'ensemble qui se dessinait si toutes ces indications étaient simplement reproduites dans le présent rapport. Une autre approche a donc été choisie, qui est de regrouper une sélection de questions et réponses dans cinq grandes catégories de même importance suivant les principaux thèmes du Plan d'action, à savoir: a) grandes orientations et mesures stratégiques; b) capacité de collecte et d'analyse de données; c) coopération internationale et multisectorielle; d) mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre; et e) mesures de sensibilisation et de réduction de la demande.
6. Ces cinq domaines d'application du Plan d'action ont fait l'objet d'une analyse séparée sur les plans régional et sous-régional depuis le cycle de référence (1998-2000) et suivant les cycles successifs (2000-2002, 2002-2004 et 2004-2006). En outre, il a été estimé utile de calculer une moyenne mondiale dans ces cinq grands domaines pour avoir une idée générale de l'application d'ensemble du Plan d'action.
7. Étant donné que la taille et la structure de l'échantillon de pays diffèrent légèrement d'un cycle à l'autre, la prudence est de mise lors de la comparaison de données issues de différents cycles ou différentes régions, notamment si l'une de ces régions est représentée par un faible nombre de pays.

II. Application du Plan d'action

A. Aperçu

8. Au total, 90 États Membres ont répondu aux questions de la section VII du questionnaire destiné aux rapports biennaux pour le quatrième cycle (2004-2006), alors qu'ils avaient été 88 à le faire pour le troisième cycle (2002-2004), 113 pour le deuxième (2000-2002) et 109 pour le premier (1998-2000).
9. La comparaison des derniers résultats (2004-2006) avec ceux du cycle précédent (2002-2004) et ceux du cycle de référence (1998-2000) indique que l'application du Plan d'action progresse au niveau national. Si ces progrès ont été faibles entre le premier et le troisième cycle, les données communiquées par les États Membres montrent que des avancées significatives ont eu lieu entre le troisième et le tout dernier cycle (2004-2006), avec un taux d'application mondial qui est passé de 44 % à 53 % (voir figure I).

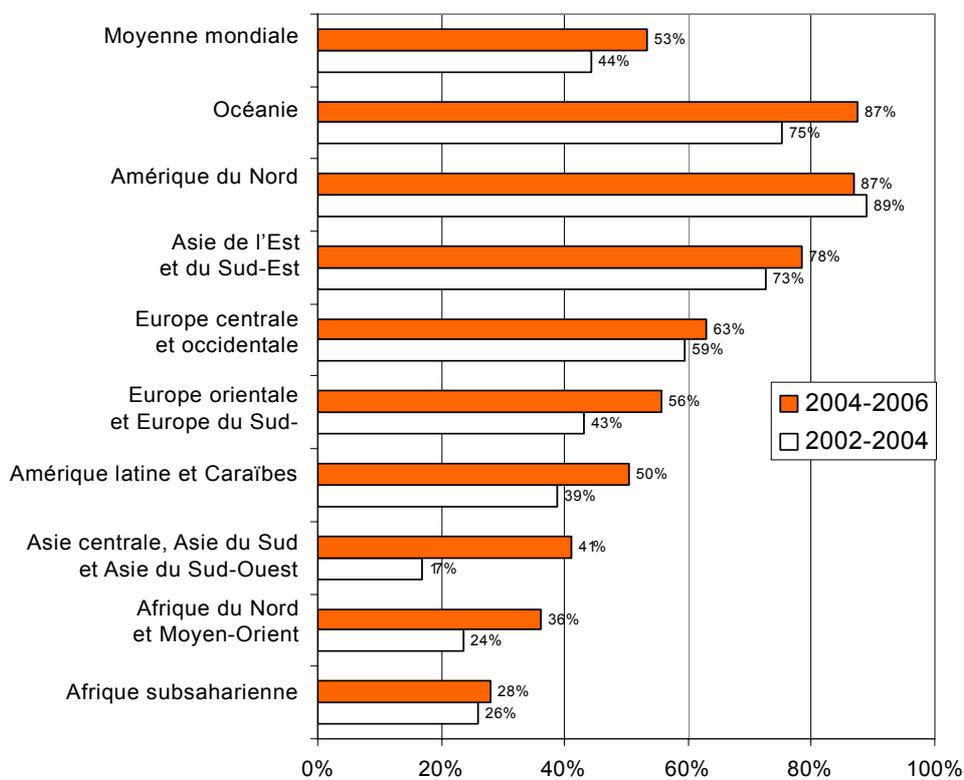
Figure I
**Application du Plan d'action selon les informations communiquées, 1998-2000,
2002-2004 et 2004-2006**



10. Pour le dernier cycle de collecte d'informations, l'analyse régionale des réponses reçues fait apparaître les plus forts taux d'application du Plan d'action en Océanie et en Amérique du Nord (87 % pour chaque région), puis en Asie de l'Est et du Sud-Est (78 %), en Europe centrale et occidentale (63 %) et en Europe orientale et Europe du Sud-Est (56 %). Il existait donc un rapport étroit entre l'application du Plan d'action et les régions souffrant de niveaux élevés de fabrication, de trafic et d'abus de stimulants de type amphétamine. L'Afrique subsaharienne enregistrait toujours le taux d'application le plus bas (28 %), ce qui, d'une manière générale, témoignait d'une faible structure institutionnelle (voir figure II).

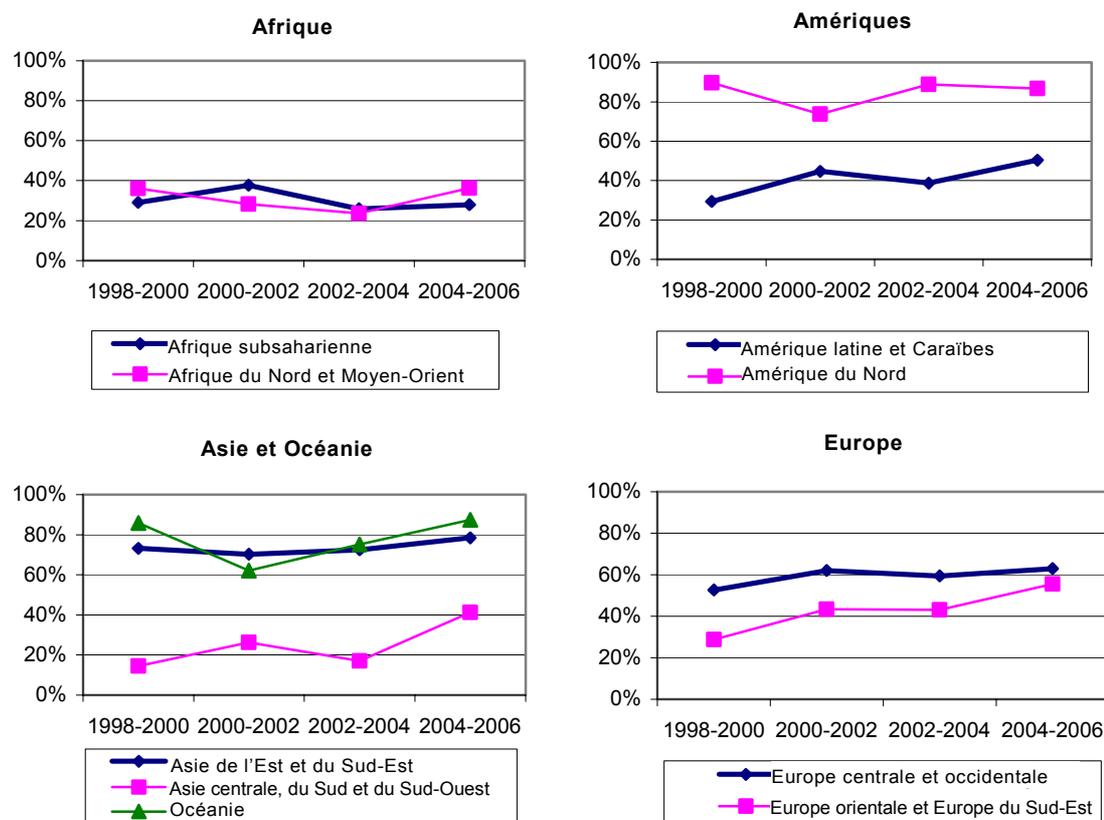
11. L'examen des changements intervenus depuis le cycle précédent montre que la plupart des régions ont beaucoup avancé dans l'application du Plan d'action; c'est le cas notamment de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce sont donc les régions où les taux d'application étaient jusque-là inférieurs à la moyenne qui ont réalisé les progrès les plus importants.

Figure II
Application du Plan d'action selon les informations communiquées, par région, 2002-2004 et 2004-2006



12. La figure III montre les progrès globalement accomplis dans l'application du Plan d'action aux niveaux régional et sous-régional pour les quatre cycles de collecte d'informations, entre 1998 et 2006.

Figure III
**Application du Plan d'action selon les informations communiquées, par région,
 pour les quatre cycles de collecte d'informations, 1998-2006**



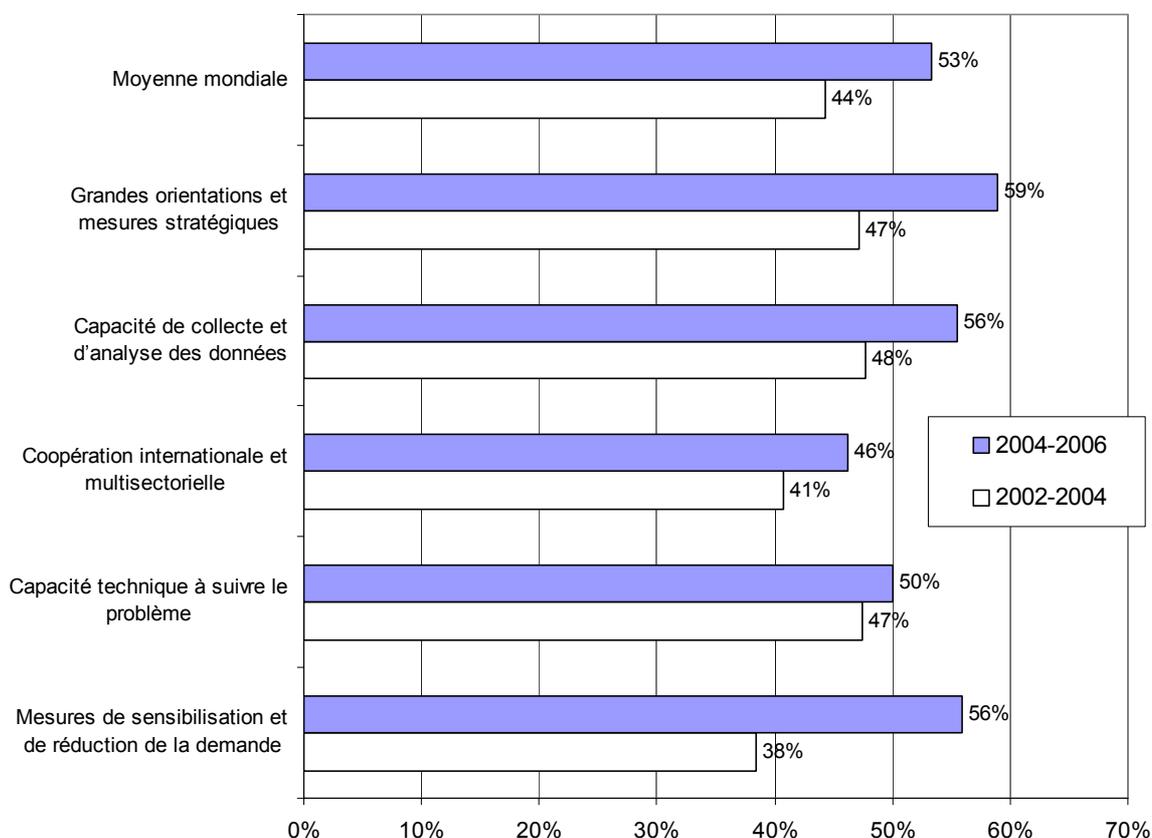
B. Les cinq grands domaines d'application

13. Les cinq grands domaines d'application du Plan d'action sont décrits en détail ci-dessous.

14. L'analyse séparée de ces cinq grands domaines montre qu'au niveau mondial, selon les informations communiquées, les plus hauts niveaux d'application pour le cycle 2004-2006 concernaient les grandes orientations et mesures stratégiques (59 %), la capacité de collecte de données (56 %) et les mesures de sensibilisation et de réduction de la demande (56 %).

15. Des avancées ont toutefois été enregistrées dans tous les domaines du Plan d'action entre les cycles 2002-2004 et 2004-2006, les plus fortes progressions concernant les mesures de sensibilisation et de réduction de la demande (+ 18 points) et les grandes orientations et mesures stratégiques (+ 12 points). Même si le domaine de la coopération internationale et multisectorielle restait le domaine le moins développé en 2004-2006 (46 %), il avait aussi connu une amélioration par rapport au cycle 2002-2004 (+ 5 points).

Figure IV
Application du Plan d'action selon les informations communiquées, par grand domaine, 2002-2004 et 2004-2006



1. Grandes orientations et mesures stratégiques

16. L'analyse des grandes orientations et mesures stratégiques en matière de lutte contre le problème des stimulants de type amphétamine s'est fondée sur un choix de sept questions portant sur l'application des résolutions et traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et sur un certain nombre de mesures non prises en compte dans ces traités, comme celles relatives aux substances non inscrites aux Tableaux, l'accélération de la procédure d'inscription, la prévention des détournements, et l'identification et l'évaluation des nouveaux stimulants de type amphétamine.

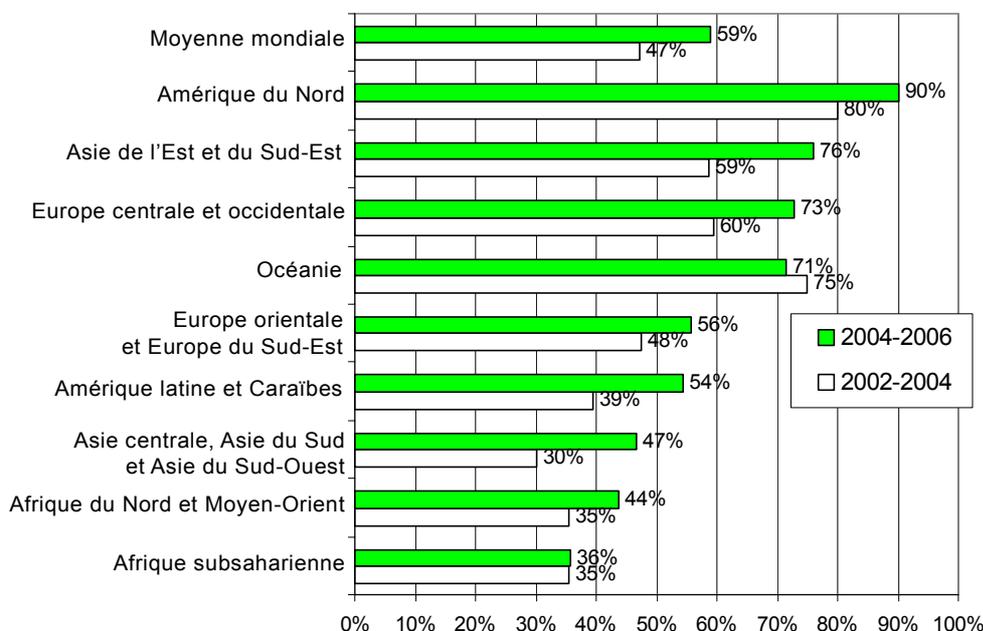
17. L'analyse des réponses montre que la mise en œuvre de grandes orientations et mesures stratégiques relatives au Plan d'action a progressé dans la plupart des régions entre les cycles 2002-2004 et 2004-2006. Des pays d'Asie et d'Europe ont fait part d'importantes avancées.

18. Au total, 59 % des pays ont déclaré avoir pris des mesures conformes au Plan d'action dans ces domaines. Les taux d'application les plus élevés sont enregistrés en Amérique du Nord (90 %), puis en Asie de l'Est et du Sud-Est (76 %) et en

Europe centrale et occidentale, alors que les pays d'Afrique subsaharienne affichent les taux les plus faibles (35 %) (voir figure V).

Figure V

Grandes orientations et mesures stratégiques: application par région, 2002-2004 et 2004-2006



2. Capacité de collecte et d'analyse des données

19. La capacité de collecte et d'analyse des données a été définie sur la base des réponses aux deux questions portant sur le suivi de l'évolution de la demande illicite et des modes d'abus de stimulants de type amphétamine et l'amélioration de la collecte des données.

20. Au total, 56 % des pays ont déclaré être en mesure de collecter et d'analyser des données relatives aux stimulants de type amphétamine. Cette capacité apparaît bien établie en Océanie (100 %) et en Amérique du Nord (100 %) ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est (95 %). L'Europe et l'Amérique latine ont aussi obtenu des scores élevés (voir figure VI).

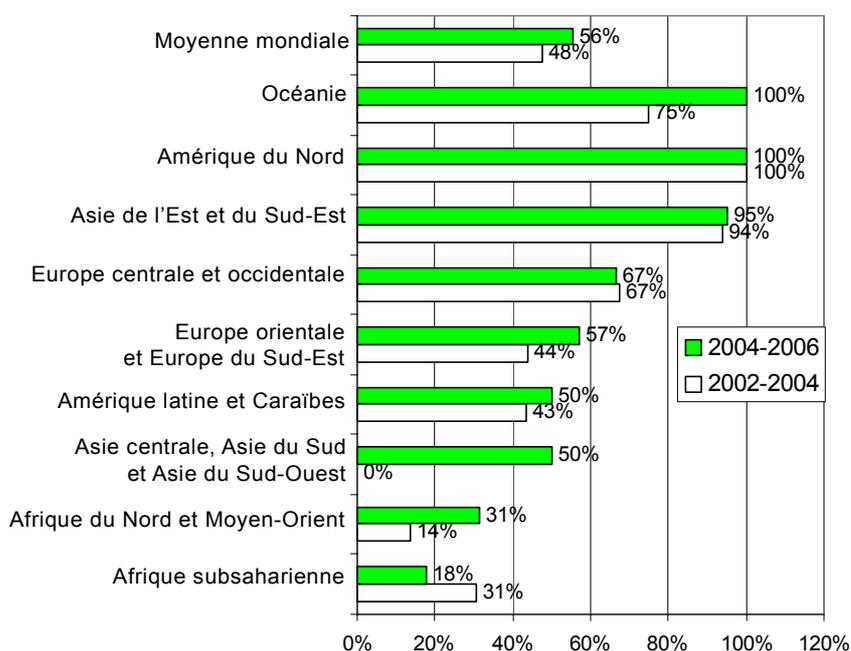
21. Il existe toutefois une différence considérable entre la capacité à collecter des données de manière limitée ou ponctuelle et l'existence de systèmes de surveillance complets. En réalité, la capacité des États Membres à répondre au questionnaire destiné aux rapports annuels de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est assez restreinte. En dépit des progrès réalisés, une nette majorité de pays ne dispose toujours pas de l'infrastructure nécessaire pour procéder à une collecte régulière de données et communiquer des informations sur les questions relatives aux laboratoires clandestins, aux méthodes de fabrication, aux précurseurs utilisés, aux prix, à l'origine des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs et

aux problèmes épidémiologiques, comme il est prévu à l'alinéa e) du paragraphe 23 du Plan d'action.

22. Des progrès ont néanmoins été faits au fil des ans s'agissant de la capacité de communication d'informations et de la communication effective de données. Ainsi, les améliorations des systèmes de collecte de données dont il a été fait état (depuis le cycle de référence 1998-2000) en Europe orientale et Europe du Sud-Est, en Asie de l'Est et du Sud-Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et occidentale se sont traduites par une meilleure communication des données.

Figure VI

Capacité de collecte et d'analyse de données: application par région, 2002-2004 et 2004-2006



3. Coopération internationale et multisectorielle

23. L'une des premières priorités du Plan d'action est d'encourager et d'améliorer la coopération entre les États Membres. Il s'agit de renforcer la coopération régionale, notamment au moyen a) de l'échange d'informations entre États au niveau multilatéral au sujet de l'adoption d'amendements aux lois nationales relatives au contrôle des stimulants de type amphétamine; b) d'arrangements régionaux pour suivre les nouveaux développements dans la fabrication clandestine et le trafic de ces substances; et c) de la mise en place de moyens de communication rapides. En outre, le Plan d'action préconise l'apport d'une assistance technique aux États Membres dont les compétences sont limitées dans ce domaine, afin qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre des mesures efficaces de lutte contre la fabrication, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine. Enfin, le Plan

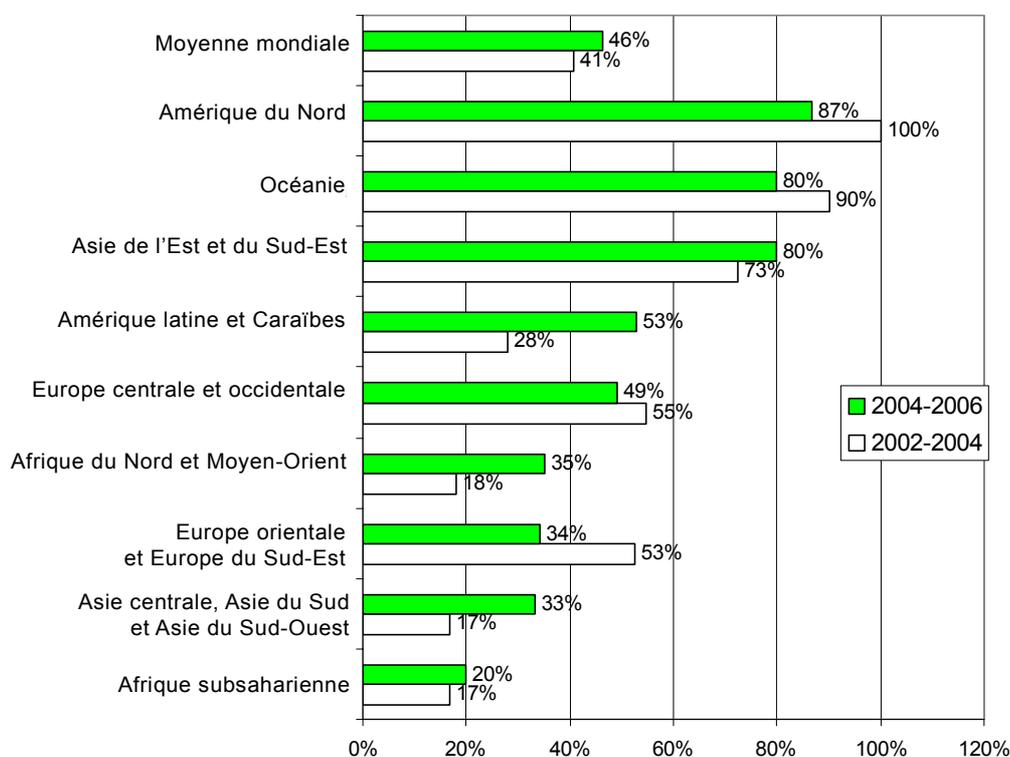
d'action engage les États Membres à améliorer l'échange d'informations de façon à renforcer le système de contrôle et à appliquer le principe "connaissiez votre client".

24. Il ressort des réponses des États Membres à cinq questions pertinentes du questionnaire destiné aux rapports biennaux que c'est en Amérique du Nord, en Océanie et en Asie de l'Est et du Sud-Est que la coopération internationale et multisectorielle en matière de contrôle des stimulants de type amphétamine est la plus forte. C'est en Afrique subsaharienne qu'elle est la plus faible (voir figure VII).

25. Il semble qu'il y ait eu, dans l'ensemble, une légère amélioration de la coopération internationale et multisectorielle entre les cycles 2002-2004 et 2004-2006. La part des pays ayant répondu par l'affirmative aux questions correspondantes est passée de 41 % à 46 %. Toutefois, la répartition régionale invite plutôt à nuancer ce constat. Les pays d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait des progrès. Par contre, la coopération semble avoir reculé en Amérique du Nord, en Europe et en Océanie.

Figure VII

Coopération internationale: application par région, 2002-2004 et 2004-2006



26. Un examen sur les quatre cycles de collecte d'informations, de 1998 à 2006, révèle des avancées en matière de coopération dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, alors que la tendance n'est pas si manifeste pour les autres régions.

4. Mesures visant à améliorer la capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre

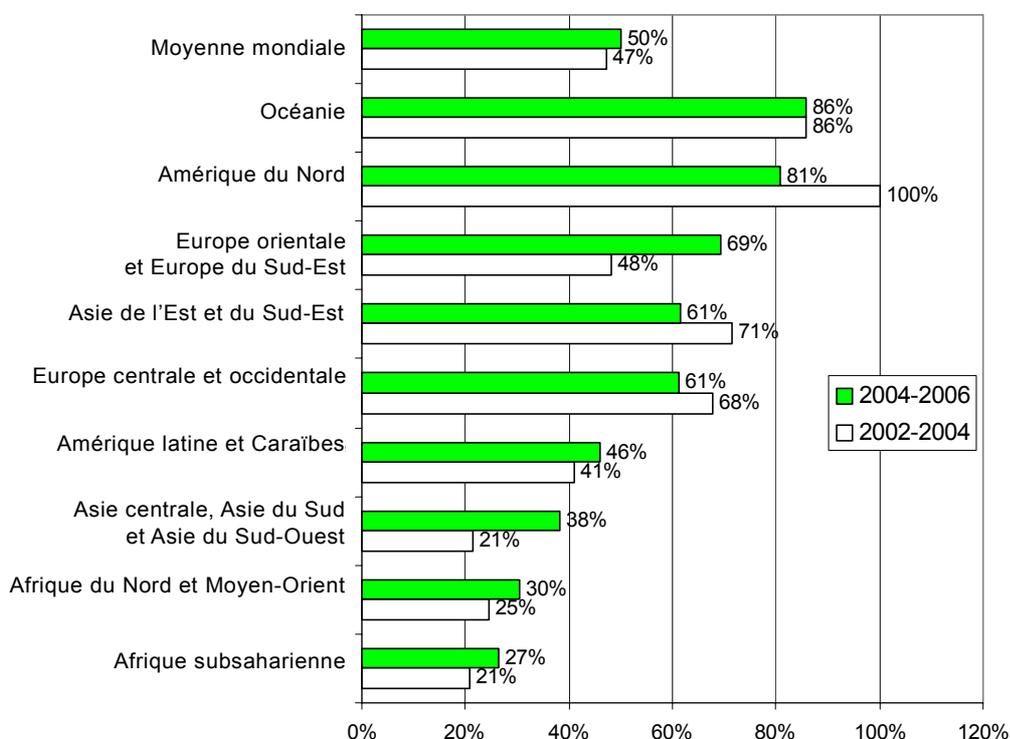
27. Un autre axe du Plan d'action concerne les mesures concrètes destinées à améliorer la capacité technique des pays à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine avant de pouvoir véritablement s'y attaquer. Vu la complexité du problème, le Plan d'action a défini des domaines spécifiques dans lesquels des améliorations sont nécessaires, comme la détection et la surveillance de la fabrication clandestine, la détermination de la signature et du profil des drogues et l'élaboration de procédures qui permettent de différencier des groupes de substances très proches. Un certain nombre de questions du questionnaire destiné aux rapports biennaux qui portent sur l'appui scientifique aux fins des activités de détection et répression et de formation approfondissent ce point.

28. Les réponses révèlent qu'environ la moitié des pays ayant répondu avaient pris des mesures pour améliorer leur capacité technique à détecter et suivre le problème des stimulants de type amphétamine (voir figure VIII). Les données communiquées donnent à penser que les mesures visant à fournir un appui scientifique aux fins de la lutte contre ce problème étaient majoritairement mises en œuvre en Océanie et en Amérique du Nord. Certains pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est ainsi que d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Ouest ont fait part d'améliorations considérables de leurs capacités techniques à suivre le problème alors que les pays africains, en particulier d'Afrique subsaharienne, avaient les plus faibles capacités dans ce domaine.

29. Dans plusieurs autres régions (par exemple, Europe centrale et occidentale et Asie de l'Est et du Sud-Est), les résultats obtenus étaient plutôt ambigus et reflétaient vraisemblablement plus des différences dans l'interprétation des questions posées que des différences de fond quant à la capacité technique. Les réponses peuvent donner une idée du schéma actuel mais ne permettent toutefois pas de tirer des conclusions fermes. En outre, comme les méthodes de fabrication et de trafic deviennent de plus en plus sophistiquées et diversifiées, les services de détection et répression et les pays font face à de nouveaux défis qui nécessitent de renforcer encore les capacités techniques.

30. Au niveau mondial, l'amélioration générale de la capacité technique à suivre le problème des stimulants de type amphétamine entre 2002-2004 et 2004-2006 semble avoir été moins prononcée que les améliorations observées dans d'autres domaines où des efforts étaient faits pour lutter contre le problème. Il faut manifestement poursuivre l'intégration de l'appui scientifique dans le cadre de l'action menée pour suivre et mieux comprendre le problème.

Figure VIII
Mesures visant à améliorer la capacité technique à suivre le problème des stimulants de type amphétamine: application par région, 2002-2004 et 2004-2006



5. Mesures de sensibilisation et de réduction de la demande

31. La présente section analyse les progrès dont les États Membres ont fait état concernant l'adoption de mesures nouvelles et améliorées de sensibilisation et de réduction de la demande de stimulants de type amphétamine conformément au Plan d'action.

32. Même si les mesures de réduction de l'offre jouent un rôle, il ne fait aucun doute que le Plan d'action axe la lutte contre les stimulants de type amphétamine sur la demande. Sa première section est ainsi consacrée à la sensibilisation au problème, et la deuxième à la réduction de la demande. Les États Membres sont encouragés notamment à mener des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique; à suivre en permanence l'évolution des modes d'abus; à en étudier les aspects socioéconomiques, sanitaires et culturels, en particulier les effets sanitaires à long terme; et à utiliser toutes ces informations pour adopter des mesures de prévention et de traitement ciblées.

33. Cinq des questions du questionnaire destiné aux rapports biennaux traitaient de la sensibilisation et de la réduction de la demande de stimulants de type amphétamine. Il était en particulier demandé aux États Membres d'indiquer s'ils avaient pris des mesures de sensibilisation et de réduction de la demande; s'ils disposaient de programmes spécifiques visant à éviter que les jeunes consomment

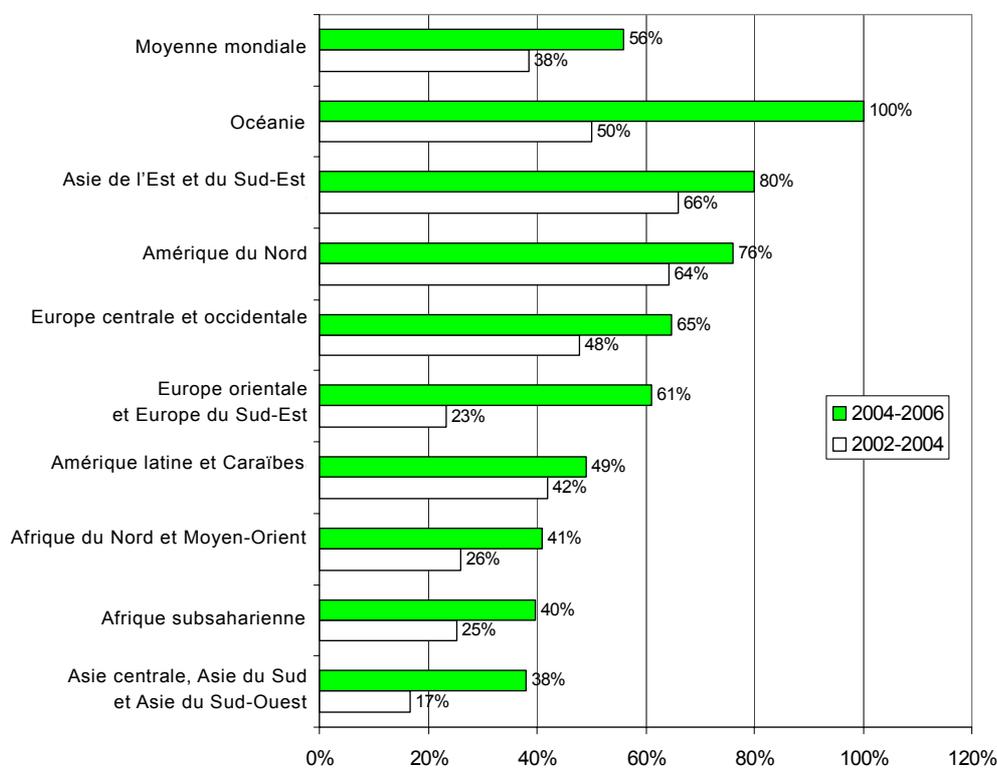
ces substances; et si des mesures pour empêcher que des informations sur les drogues soient échangées sur l'Internet avaient été prises et si les technologies modernes de l'information étaient utilisées pour diffuser des informations sur les conséquences sanitaires, sociales et économiques néfastes qu'entraînait l'abus de ces stimulants.

34. L'analyse des réponses des États Membres à ces questions montre qu'au cours du cycle 2004-2006, 56 % des pays avaient entrepris des activités de sensibilisation et de réduction de la demande, alors qu'ils étaient 38 % dans ce cas pour 2002-2004. Le nombre de pays, toutes régions confondues, qui ont indiqué avoir fait des efforts supplémentaires dans ces deux domaines a augmenté (voir figure IX).

35. Ce sont en particulier les pays d'Océanie, suivis des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Amérique du Nord et d'Europe, qui ont fait mention d'efforts importants. Même s'ils font des progrès, il semble que les pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Ouest et les pays d'Afrique soient ceux qui, jusqu'à présent, s'investissent le moins dans des activités de sensibilisation et de réduction de la demande. Il est compréhensible que les taux d'application soient plus faibles dans les pays et les régions qui ont un taux de prévalence bas. Mais il importe que tous les États Membres restent vigilants s'agissant d'adopter des mécanismes de suivi et de lutte, car la prévalence et les caractéristiques de la consommation de stimulants de type amphétamine évoluent rapidement et diffèrent d'une région ou d'un pays à l'autre.

36. Lorsqu'on prend en compte les quatre cycles de collecte d'informations, de 1998 à 2006, les avancées sont moins flagrantes, mais il ressort que les pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Ouest, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est ont fait de nets progrès.

Figure IX
Mesures de sensibilisation et de réduction de la demande: application par région, 2002-2004 et 2004-2006



III. Conclusions et recommandations

37. L'analyse des données fournies par les États Membres en réponse au questionnaire destiné aux rapports biennaux indique que l'application du Plan d'action a bien avancé entre les cycles 2002-2004 et 2004-2006 puisque le taux d'application est passé de 44 % à 53 %, alors qu'il était de 42 % pour le cycle de référence (1998-2000).

38. Les pays qui affichaient les plus hauts niveaux d'application se trouvaient en Océanie (87 %) et en Amérique du Nord (87 %), puis en Asie de l'Est et du Sud-Est (78 %) et en Europe centrale et occidentale (63 %). Il existait donc un rapport étroit entre l'application du Plan d'action et les régions souffrant de niveaux élevés de fabrication, de trafic et d'abus de stimulants de type amphétamine. Les pays d'Afrique enregistraient les taux d'application les plus bas, en particulier en Afrique subsaharienne (28 %), ce qui, d'une manière générale, témoignait d'une faible structure institutionnelle.

39. En ce qui concerne les changements intervenus par rapport au cycle précédent, plusieurs régions, notamment l'Asie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, et l'Amérique latine et les Caraïbes, ont fait part de progrès dans l'application du Plan

d'action. Ce sont donc les régions où les taux d'application étaient inférieurs à la moyenne qui ont réalisé les progrès les plus importants.

40. L'analyse des cinq grands domaines montre que dans tous, en particulier pour ce qui est de la sensibilisation et de la réduction de la demande, et des grandes orientations et mesures stratégiques, des avancées ont eu lieu. Le plus haut niveau d'application a été enregistré dans le domaine des grandes orientations et mesures stratégiques (59 %), alors que la coopération internationale et multisectorielle restait le domaine le moins développé (46 %).

41. Bien que des progrès, plus ou moins importants selon les régions, aient été faits dans l'application du Plan d'action, il est évident que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour endiguer véritablement le fléau de la fabrication, du trafic et de l'abus de stimulants de type amphétamine aux niveaux national et international.

42. En ce qui concerne la capacité de collecte et d'analyse de données, par exemple, il existe manifestement une différence considérable entre la capacité à collecter des données et l'existence de systèmes de surveillance complets. Ces derniers manquent toujours dans la plupart des États Membres, comme le montre la qualité des données fournies en réponse au questionnaire destiné aux rapports annuels.

43. La coopération technique est un domaine qui doit également continuer à se développer pour que la lutte contre la fabrication illicite et le détournement de produits pharmaceutiques licites contenant des stimulants de type amphétamine, et le détournement de leurs précurseurs, soit plus efficace.

44. Il faut aussi améliorer la capacité technique des États Membres à détecter et à suivre le problème des stimulants de type amphétamine, y compris la capacité à mieux le comprendre. Plus spécifiquement, il est nécessaire de renforcer l'intégration des laboratoires de police scientifique dans les systèmes nationaux de contrôle des drogues afin qu'ils puissent fournir l'appui scientifique voulu aux services de détection et de répression ainsi qu'aux autorités de réglementation et aux autorités sanitaires qui font face au problème très complexe de ces stimulants.

45. Les États Membres devraient également s'efforcer de poursuivre leurs activités de sensibilisation de l'opinion publique et de réduction de la demande, et rester vigilants s'agissant d'adopter des mécanismes de suivi et de lutte, car la prévalence et les caractéristiques de la consommation de stimulants de type amphétamine évoluent rapidement et diffèrent d'une région ou d'un pays à l'autre.